

5-Institutions et Vie Politique
5.6-Exercice des mandats locaux

N° A-2024-19

Portant renonciation au transfert du pouvoir
de police spéciale de la publicité

Mme la Présidente de la Communauté de Communes « Intercom de la Vire au Noireau »,

Vu les dispositions de l'article L5211-9-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Considérant l'information faite aux Maires des communes membres, lors de la conférence des Maires du 16 novembre 2023 sur les dispositions en matière de transfert du pouvoir de police spéciale au Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) ;

Vu les arrêtés des Maires des communes membres de l'Intercom de la Vire au Noireau s'opposant au transfert du pouvoir de police spéciale de la publicité :

- La Villette : n°5-2024 en date du 22 mai 2024,
- Saint-Denis-de-Méré : n°2024-005 en date du 28 mai 2024,
- Périgny : n°2024-001 en date du 11 juin 2024,
- Pontécoulant : n°2024-004 en date du 17 juin 2024

ARRÊTÉ

Article 1^{er} : en ma qualité de Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau, je renonce à exercer, pour l'ensemble des communes membres du territoire de l'Intercom de la Vire au Noireau, les prérogatives en matière de police spéciale de la publicité.

Article 2 : Madame la Directrice Générale des services de l'Intercom de la Vire au Noireau est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au contrôle de légalité et, conformément aux dispositions de l'article L5211-9-2 du CGCT, fera l'objet d'une notification à chacun des maires des communes membres de l'Intercom de la Vire au Noireau

Article 4 : Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen - 3 Rue Arthur le Duc - 14000 CAEN, ou sur le site internet www.telerecours.fr dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200068799-20240703-A-2024-19-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/07/2024
Publication : 08/07/2024

Fait à Vire Normandie
Le 3 juillet 2024

Mme Catherine GOURNEY-LECONTE
Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau



Acte administratif publié sur le site internet de l'Intercom de la Vire au Noireau <https://www.vireaunoireau.fr/> rubrique
« actes administratifs le : - 8 JUL. 2024

Arrêté n°A-2024-19 du 3 juillet 2024

